

Contrat de collaboration

Entre

..... (Nom, prénom)

Résident

L'Envol, référent

Par votre signature, vous vous engagez à :

- Définir avec votre référent **un projet de séjour à l'aide d'objectifs**, les mettre en œuvre en mobilisant les moyens nécessaires et en évaluant régulièrement l'évolution ;
- **Participer aux entretiens** thérapeutiques et aux consultations médicales prévues ;
- **Vous impliquer dans la vie communautaire** en participant activement au programme hebdomadaire défini et en respectant les heures de rendez-vous ;
- **Vous abstenir de toute consommation d'alcool et autres produits psychotropes durant votre séjour** (exceptés tabac et médicaments médicalement prescrits) ;
- **N'introduire ni alcool ni aucun autre produit psychotrope dans l'institution** (exceptés tabac et médicaments médicalement prescrits) ;
- **Respecter le règlement de maison** en vigueur ;
- **Vous soumettre aux contrôles** prévus ou demandés par le personnel.

Par sa signature, le référent, ainsi que l'ensemble du personnel de l'Envol, s'engagent à :

- Vous proposer, au-delà du cadre de base, **un suivi personnalisé** en fonction de l'évolution de vos objectifs ;
- Vous accompagner dans vos démarches en vue **d'une réinsertion familiale, sociale et/ ou professionnelle** ;
- Vous proposer un soutien dans vos **démarches administratives et/ou judiciaires**.

Conditions de collaboration :

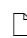
- Vous, ainsi que le personnel, avez le droit **d'accès à votre dossier** en tout temps ;
- Les informations vous concernant, y compris les informations médicales, sont **échangées à l'interne (entre les membres de l'équipe) et à l'externe (avec les intervenants de votre réseau)** ;
- En fin de séjour, **une lettre de sortie** est rédigée par votre référent et transmise, avec votre consentement, aux personnes désignées. Selon accord, votre référent prépare **un rapport de séjour à votre intention** ;
- Vous êtes libres **d'interrompre votre séjour à tout moment**. Vous vous engagez à en informer votre référent de manière à ce qu'un bilan puisse être réalisé et que la fin du séjour puisse être organisée selon vos besoins ;
- Sans nouvelles de votre part dans les 48 heures suivant une sortie imprévue, **nous informerons**, votre garant financier et/ou votre personne désignée, de la situation.
- Un office de médiation est disponible en cas de besoin. Il donne des conseils, propose une médiation en cas de conflit et recueille les déclarations relatives à toute atteinte à l'intégrité. Les entretiens sont confidentiels et gratuits. Infos sur <https://www.ombudsstellebern.ch>.


En cas de non-respect de ce contrat, de mise en danger de vous-mêmes et/ ou des autres usagers, des mesures pouvant aller jusqu'à une fin de séjour immédiate seront décidées.

Tramelan, le

Le résident :

Le référent :

 Règlement de maison [230-DI-02]

 Programme de la semaine [230-FO-01]